

Commune de ROMBACH-LE-FRANC

Département du Haut Rhin \_\_\_\_\_



**BULLETIN D'INFORMATION N° 32**

Septembre 2013

Communauté de Communes du Val d'Argent \_\_\_\_\_

# Sur les Rives du Rombach

## Dans ce numéro :

- **Bilan 2012 et Projets 2013**
- **Le rapport annuel 2012 sur l'eau et l'assainissement**
- **Les décisions du conseil municipal**
- **Informations diverses**
- **Ça s'est passé il y a 100 ans**
- **Le Val des Gouttes**
- **Les événements marquants**
- **Nos joies, nos peines**



### Numéros utiles

• Urgences	112
• Pompiers	18
• Smur	15
• Gendarmerie	03 89 58 71 05
• Centre anti poison	03 88 37 37 37
• Mairie Rombach	03 89 58 90 53
• CC Val d'Argent	03 89 58 83 45
• Régie de télédistribution	03 89 58 54 30
• Transval	03 89 58 71 94
• Tlva	03 89 58 50 56
• Office de tourisme	03 89 58 80 50
• SPA	03 88 57 64 68

### **AU SOMMAIRE**

Le mot du maire	page 3
Le bilan financier de 2012	page 4
Les investissements réalisés en 2012	page 5
Les budgets primitifs de 2013	page 6
Les investissements prévus en 2013	page 7
Rapport 2012 sur l'eau et l'assainissement	page 9
Les décisions du conseil municipal	page 12
Les tarifs des services communaux	page 18
Informations diverses	page 19
Vie associative	page 20
Ça s'est passé il y a 100 ans	page 21
Information du Smictom	page 22
Activités du Val de Gouttes	page 24
Les événements marquants	page 25
Nos joies, nos peines	page 27

## DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1er adjoint Mireille BOUBEL

Cadre de Vie Camping, Associations Social, Fêtes, Scolaire, Documents d'Urbanisme

2ème adjoint Bernard KRIEGER

Forêt, Chasse, Services Techniques, Eau Assainissement, Voiries

Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou un adjoint.

### **OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE**

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le mardi	de 8h à 12h
le mercredi	de 8h à 12h
le jeudi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
le 1 <sup>er</sup> samedi du mois	de 8h à 12h

Sur les Rives du Rombach n°32

Directeur de la publication : Jean Luc Frécharde

Comité de rédaction : BC, PB, MB, BK, JLF

Photos : JLF, BC, JF

Impression : Im'serson





# Le Mot Du Maire

## Le Mot Du Maire

C'est avec un peu de retard que ce numéro des « Rives du Rombach » est diffusé. Nul besoin de vous souhaiter de bonnes vacances mais plutôt une bonne rentrée en espérant que vous avez pleinement profité de cette période estivale pour vous ressourcer.

### **Une année riche en événements et en émotions !**

Durant le week end de l'ascension, nos amis des Quatre Routes du Lot nous rendaient visite. C'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que tous se remémoraient ces 20 années de jumelage, 20 ans de partage, d'amitié, de convivialité. Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans ce jumelage depuis le début et en particulier les présidents successifs et leurs équipes. Le 13 juillet, un chapiteau s'élevait à nouveau sur la place des fêtes pour une soirée familiale organisée par le comité des fêtes renouvelé. Une belle réussite pour le plaisir des nombreux Rombéchants qui participaient à la fête, achevée en apothéose, par un joli feu d'artifice. Là aussi, un grand merci à tous les bénévoles pour leur engagement pour Rombach.

### **Une année riche en investissements !**

Du point de vue financier, 2012 fut une année exceptionnelle pour notre village avec un important excédent de fonctionnement de plus de 250 000 €. Cet excédent a permis de programmer de très importants investissements pour plus de 500 000 € : réalisation d'un auvent sur la place de fêtes, rénovation de la salle polyvalente, assainissement et enfouissement des réseaux secs route de la Hingrie, rénovation de la rue de la Biaise, réfections de chemins ruraux et forestiers, travaux d'isolation et de chauffage à l'église....

### **Rombach vu du ciel !**

Après la sortie fin 2012 du livre « Rombach le Franc, de la Lorraine à l'Alsace » qui fourmille d'illustrations anciennes, un hélicoptère a photographié, courant juin, le village sous de multiples angles afin d'étoffer notre photothèque contemporaine. Les prises de vues sont visibles et téléchargeables sur le site internet de la commune [www.valdargent.com/ccva/rombach.htm](http://www.valdargent.com/ccva/rombach.htm) ainsi qu'en mairie pour toutes les personnes qui ne naviguent pas sur le « net ».

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, à toutes et à tous, une bonne lecture.



Quand les Quercynois et les Alsaciens se retrouvent....

Jean-Luc Fréchard  
Maire de Rombach le Franc



# Le Bilan Financier de 2012

**971 083 € de prévision en dépense, tous budgets confondus,  
782 482 € réalisés dont 43 236 € pour des travaux d'investissement,  
997 000 € de prévision en recette,  
1 043 436 € réalisés soit un excédent de 260 953 €.**

D'un excédent prévisible de 25 900 €, les comptes de 2012 se soldent par un excédent global de 260 953 €.

## **BUDGET GENERAL**

### **Une année exceptionnelle**

Le compte administratif du budget général fait apparaître un excédent de 298078.34 €. Le besoin de financement pour couvrir les dépenses d'investissement est de 40297.69 € soit un excédent réel de 257780.65 €.

### **Section de fonctionnement**

Les réalisations en dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de 590 765.71 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant de 888844.05 €.

Au niveau des résultats, on retiendra :

- Avec des prix de vente stable, le résultat net de la forêt (après impôts) est excédentaire de 18000 € sans facturation de tous les bois exploités pour environ 20 000 €.
- Pas de nouvel emprunt. La dette par habitant est de 380 €.
- Des produits fiscaux à 226 920 € en augmentation de 6 % sans augmentation des taux.
- Des travaux d'investissement peu important de l'ordre de 27 400 €.

### **Section d'investissement**

Les réalisations en section d'investissement sont, en dépenses, de 114 469.57 € et de 74 171.88 € en recettes. Le résultat de la section d'investissement pour 2012 fait ressortir un déficit de 40 297.69 €.

## **BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif du budget eau - assainissement se solde par un excédent cumulé de 24 891.14 €. Compte tenu des besoins en investissement, l'excédent réel est de 1 526.03 €. On retiendra :

- des dépenses pour 78 184 € dont 2 263 € de frais d'analyse, 3 478 de charges financières, 22 365.72 € de versements à l'agence de l'eau, 48 194.1 € de participation à la STEP de Sélestat pour le traitement des eaux usées sur deux années.
- des ventes d'eau en légère augmentation pour 68 803 €.

### **Section d'investissement**

Une dépense de 66 693.88 € pour une recette de 43 328.77 €

Le déficit de clôture s'élève à 23 365.11 €.

## **BUDGET CAMPING**

Le compte administratif du budget camping se solde par un excédent d'exploitation de 2 470.80 € et un besoin de 1 530.04 € en investissement. On retiendra :

- des dépenses d'exploitation pour 19 904 € dont 7 328 € de frais de personnel
- des recettes pour 29 898 €

### **Section d'investissement**

Une dépense de 30 794.73 € et des recettes de 29 064.69 € soit un déficit de 1 530.04 €.

## **BUDGET C.C.A.S.**

Le compte administratif 2012 du CCAS fait apparaître une dépense de 1 918.65 € pour une recette de 3 624.57 €. L'excédent de clôture de l'exercice se monte à 705.95 €.



# Les Principaux Investissements de 2012

## Les Principaux Investissements de 2012

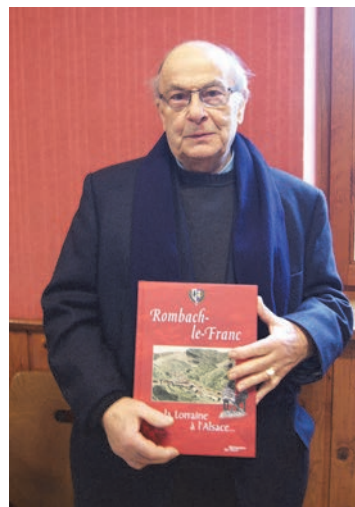
### PROGRAMMES

Reliquat Chemins Vaurière et Grand goutte	529.23
<b>TOTAL VOIRIE</b>	<b>529.23</b>
Frais d'étude Espace R Hestin	4943.39
Préau école primaire	5665.67
Chauffage presbytère	10399.59
<b>TOTAL BATIMENT</b>	<b>21008.65</b>
Outillage	954.80
<b>TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS</b>	<b>954.80</b>
Matériels pour les écoles	4907.30
Travaux au camping	1924.45
<b>TOTAL CULTURE LOISIR</b>	<b>6831.75</b>
Travaux sur réseau d'eau	12018.97
Travaux sur canalisation de transit	1893.41
<b>TOTAL EAU ASSAINISSEMENT</b>	<b>13912.38</b>

2012 fut une année de faible investissement pour 43 236 €. A cela s'ajoutent les remboursements d'emprunt pour 52832 € au budget général, pour 14179 € au budget eau assainissement et pour 4000 € au budget camping.

Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau en 2012.

La commune a bénéficié en 2012 de 26863 € de subvention du département du Haut Rhin, de la région Alsace, de l'Ademe et de l'Etat, dont 14 000 de reliquat concernant la chaufferie bois et 10 000 € pour les chemins ruraux.



Lors de la cérémonie des vœux, le Maire présentait le livre « Rombach le Franc, de la Lorraine à l'Alsace ». Il en offrit un exemplaire à M Bernard PIERROT, maître d'école, à la Hingrie puis à Rombach il y a 50 ans, et déjà passionné par notre histoire locale. (Photo R Hestin)



Quelques étapes de la construction de l'avent, place des fêtes, par l'entreprise Marchand Fréchard



Le préau dans la cour d'école primaire s'est refait une nouvelle jeunesse



# Les Budgets de 2013

## Les Budgets de 2013



**1 181 314 € de dépenses, tous budgets confondus**  
**1 222 114 € de recettes soit un excédent prévisible de 40 800 € avec 500 000 € de travaux d'investissement programmés**

### BUDGET GENERAL

Le Budget Général 2013 de la Commune se présente comme suit :  
Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **969 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **250 000 €** et des dépenses imprévues pour **33 000 €**.  
Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **969 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **257 780 €**.

Les prévisions de dépenses et de

recettes d'investissement s'équilibrent à **595 000 €**

Les principales caractéristiques du budget sont :

- D'un point de vue fiscal, les taux restent stables,
- Un produit fiscal attendu de 218 800 €
- Un budget de l'exploitation forestière de 203 400 € affichant un petit excédent prévisionnel avec 210 000 € de prévision de vente de bois.
- Des investissements importants pour 491 500 € dont 42 000 € pour les voiries et pistes forestières, 402 500 € en travaux de bâtiments, 1 000 € en équipement divers, 44 000 € pour le cadre de vie et 2 000 € pour la culture loisir.
- Un emprunt prévu de 215 203 € pour financer les travaux de bâtiments et principalement la mise aux normes de l'Espace R Hestin dont près de 100 000 € pour préfinancer le remboursement du Fond de compensation de la TVA. La totalité ne devrait pas être contractée au vu de la gestion 2013. Avec la totalité de l'emprunt, la dette par habitant passerait à 490 € par habitant.
- Des aides escomptées pour 82 500 € et 4 000 € de récupération de T.V.A.

### - BUDGET C.C.A.S.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement, à **3500 €**.

### - BUDGET DU CAMPING

Il s'équilibre à **44 600 €** en section d'exploitation dont **21 000 €** d'amortissement et à **22 500 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Des recettes pour **30 160 €** et des frais d'exploitation pour **23 600 €**.
- Pas d'emprunt nouveau.

### - BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Il s'équilibre à **102 000 €** en section d'exploitation avec **7 000 €** de prélèvement pour investissement et **193000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Une légère augmentation des recettes.
- La participation au fonctionnement de la STEP de Sélestat pour 26 500 €
- Des investissements pour **124 311 €** avec une tranche d'assainissement sur la route de la Hingrie pour 121 000 €.



- un emprunt prévu de 125 000 € dont seul 100 000 € seront réalisés.

La dette par habitant était fin 2012 de 97 €. Avec le nouvel emprunt, elle passera à 192 €.



Réfection des enrobés de la route de la Hingrie



Pose d'un réseau d'assainissement route de la Hingrie avec enfouissement du réseau câblé et de l'éclairage public

# Les Principaux Investissements Prévus en 2013 et leurs Coûts

## Les Principaux Investissements Prévus en 2013 et leurs Coûts

### 1. Travaux de voirie

- 2013 a vu la réfection complète de la rue de la Blaise avec enfouissement des réseaux et la pose de candélabres, une petite extension du réseau d'assainissement sur l'entrée de la rue et la pose d'un tapis d'enrobé.
- Suite à l'hiver dernier, froid et très humide, la route de la Hingrie s'est relativement détériorée avec de nombreuses fissures dans la couche de roulement. Des reprises en gravillonnage sont prévues pour l'automne avant la pose d'un enrobé coulé à froid pour 2014.



Pose d'enrobé dans le fond de Naugigoutte

### 2. Travaux de bâtiments

- Pose d'un auvent place des fêtes. Cet équipement a déjà montré son utilité pour l'organisation de petites manifestations privées ou associatives. Il est à la disposition des Rombéchants en prenant contact avec les services de la mairie.
- Concernant les travaux de bâtiments, le plus gros investissement sera la remise aux normes de l'espace R Hestin. Il est nécessaire de revoir l'accès extérieur et de refaire les sanitaires pour être aux normes concernant les personnes à mobilité réduite. Un espace complémentaire en ossature bois et toiture végétalisée facilitera l'organisation de manifestations au niveau de l'utilisation des locaux. Les travaux se feront par tranches et la salle restera pratiquement toujours utilisable. Ces travaux bénéficient de financement de l'Etat, de la région (dans le cadre d'un plan de relance de l'activité) et du département du haut Rhin.





Les nouveaux radiateurs discrets et plus esthétiques



- Réfection du chauffage de l'église. Avec la pose de nouveaux radiateurs recentrés dans l'édifice, le chauffage devrait être plus efficace et surtout ne plus provoquer de salissures sur les murs. Ces travaux se font avant les travaux de peintures prévus cet hiver. Une isolation des combles est en place depuis le début d'année.

### 3. Equipements divers

- Comme prévu en début de mandat, une première tranche d'assainissement route de la Hingrie est réalisée. Ces travaux n'ont bénéficié d'aucunes aides extérieures car les eaux du Rombach ont déjà atteint la qualité requise à l'horizon 2025 dans la cadre des plans établis par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Ces travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions, tant sur le plan financier que dans l'exécution des



Après la dépose des anciens radiateurs

travaux ; ce qui n'était pas évident compte tenu de l'étroitesse de la route. Merci aux riverains qui ont accepté que les voitures circulent momentanément sur leurs terrains.

- L'ouvrage collectif « Rombach, de la Lorraine à l'Alsace » est disponible au prix de 39 € à la mairie et dans les commerces locaux.

Programme	Coût prévisionnel	Aides prévues
Rue de la Biaisé	11000	
Chemins ruraux	10000	5000
Mise en accessibilité d'un arrêt TER	10000	4000
<b>TOTAL VOIRIE</b>	<b>31000</b>	<b>9000</b>
Rénovation espace R Hestin	250000	85000
Auvent place des fêtes	60000	
Chauffage, peinture et isolation de l'église	88000	32000
Maison forestière	4500	
<b>TOTAL BATIMENT</b>	<b>402500</b>	<b>117000</b>
Outillage et petit travaux	1000	
<b>TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS</b>	<b>4000</b>	
Réseaux secs rue de la Biaisé	23000	
réseaux secs rue des Battants	10000	
Solde améliorations pastorales	5000	5000
Mobilier urbain	2000	
Eclairage de Noël et grotte Lourdes	4000	
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE</b>	<b>44000</b>	<b>5000</b>
matériels pour école	2000	
<b>TOTAL CULTURE LOISIR</b>	<b>2000</b>	
Travaux forestiers	11000	
<b>TOTAL FORET</b>	<b>11000</b>	
Acquisition de matériel	1135	
Travaux d'assainissement	123176	
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>	<b>124311</b>	



Rue de la Biaisé pendant et après les travaux



Pour réaliser ces différents investissements qui se chiffrent à 618 811 €, il est attendu 131 000 € de subvention. Par ailleurs, afin d'équilibrer le budget, un emprunt global de 340 203 € est prévu. (215 203 € au budget général et 125 000 € pour l'assainissement de la route de la Hingrie). Compte tenu du remboursement par le Fond de Compensation de la TVA en 2014, les emprunts sont prévus pour partie sur 10 ans pour le coût HT et le reste sur du court terme pour le montant de la TVA.





## **I) LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

### **1) Caractéristiques techniques**

#### **Mode de gestion**

La gestion se fait en régie municipale sur la totalité du réseau de captage et de distribution.

#### **Nature des ressources**

Le réseau est alimenté par deux réservoirs de 200 m<sup>3</sup> dont 120 m<sup>3</sup> de réserve incendie situés à la Hingrie et à la Vaurière. Par ailleurs, une interconnexion avec le réseau de Lièpvre est en place en cas de besoin.

L'eau est distribuée avec une pression pouvant parfois être supérieure à 10 bars. Aussi, pour tous travaux d'adduction d'eau, il est obligatoire d'utiliser du matériel homologué **16 bars**. Par ailleurs, vous devez protéger votre installation par un **réducteur de pression à 3 bars**. Sinon, vous risquez d'endommager vos équipements et de provoquer des fuites au niveau des appareils ménagers ou tuyauteries. **Un clapet anti-retour est également préconisé.**

En 2012, 47925 m<sup>3</sup> sont sortis des réservoirs de la Hingrie et de la Vaurière contre 52368 m<sup>3</sup> en 2011 soit 165 litres par jour et par habitant en moyenne. En 2012, le trop plein de la Vaurière a fourni 12080 m<sup>3</sup> au réseau de Lièpvre soit 33 m<sup>3</sup> par jour en moyenne en augmentation par rapport à 2011 (25 m<sup>3</sup>).

#### **Bilan de la consommation**

Nous avons consommé 29298 m<sup>3</sup> en 2012 contre 29693 m<sup>3</sup> en 2011 soit une consommation stable. La consommation journalière moyenne a été de 80 m<sup>3</sup>.

#### **Statistiques**

	<b>Années</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Nombre d'habitants sur le réseau d'eau potable		787	787	762
Volumes d'eau facturés		29538	29693	29298
Volumes d'eau non facturés (WC public, bâtiments communaux)		1069	624	690

### **2) Tarifs et recettes**

#### **Tarifs**

Les tarifs communaux pour l'eau sont restés stables.

	années	2010	2011	2012
Eau		0.900	0.900	0.900
redevance de prélèvement		0.0352	0.0352	0.0352
<b>Prix total au m<sup>3</sup> avec toutes les taxes</b>		<b>2.2607</b>	<b>2.2607</b>	<b>2.4460</b>
location semestrielle du compteur		4.120	4.120	4.250

La consommation moyenne facturée sur Rombach est de 38 m<sup>3</sup> par an. Par habitant, la facture moyenne annuelle pour la partie eau potable seule est de 35.5 € en 2012 ; elle est de 93 € en incluant les redevances à l'agence de l'eau et les taxes d'assainissement.

#### **Recettes**

Les recettes en 2012 étaient de 68762 €. Les charges d'exploitation se chiffrent à 54184 € auxquels il faut ajouter les remboursements d'emprunt (intérêt et capital) pour 17657 €. Le compte d'exploitation est déficitaire et un ajustement des tarifs sera effectif en 2013. Le prix global de l'eau reste très inférieur à la moyenne nationale.

### **3) Indicateurs de performances**



## Qualité de l'eau distribuée

L'eau est de bonne qualité sur les deux captages (Vaurière et Hingrie). Concernant la microbiologie et les paramètres physico-chimiques, 100% des prélèvements sont satisfaisants (8 analyses). L'eau est douce et l'installation d'un adoucisseur rendrait l'eau agressive avec un risque de dissolution des métaux des conduites. La ressource en eau est bien protégée des apports en nitrates. (Teneur inférieure à 6.5 mg/l avec une norme à 50 mg/l).

En 2012, toutes les analyses ont confirmé la potabilité de l'eau avec la conclusion sanitaire suivante : « **L'eau respecte les limites de qualité réglementaires. Toutefois, elle présente un caractère agressif, susceptible de provoquer une corrosion des conduites. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet, lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable de quelques minutes.** ».

## Etat du réseau et rendement

Pas de problème d'alimentation en eau potable en 2012.

Le rendement du réseau (volume consommé / volume produit) s'est amélioré à 63 % après une campagne de recherche de fuite.

## Etat de la dette

Il n'y a pas de dette sur le service d'adduction d'eau potable

### PROTECTION DE LA RESSOURCE

L'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 80%

#### 4) Investissements

### Travaux

Des travaux réalisés en 2012 pour 8238 €.

#### 5) Actions de solidarité

Mise en non valeurs en 2012 de 14.7 € quasi négligeable.

## II) LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 1) Caractéristiques techniques

### Mode de gestion des réseaux

La gestion du réseau de collecte dans le village se fait en régie municipale. Les réseaux de transits dans le Val d'Argent sont gérés entre les trois communes de Ste Croix, Lièpvre et Rombach. Le collecteur reliant Bois l'Abbesse à Sélestat est géré en partenariat avec la communauté des communes de Sélestat.

### Le traitement des eaux usées

Nous adhérons au syndicat de traitement des eaux de Sélestat (SYNTESE). Par délibération en date du 23/03/2011, le Comité Directeur Syndical a opéré un transfert complet de sa compétence assainissement telle que décrite aux arrêtés inter-préfectoraux des 16 et 22 février 2007 au profit du Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin. C'est VEOLIA qui assure la gestion de la station d'épuration de Sélestat par le biais d'une délégation de service publique. Le coût du traitement est de 0.93 € TTC/m<sup>3</sup> dont le coût de location de la STEP et celui de la gestion des réseaux. Pour 2012, le coût du traitement qui correspond aux volumes 2011 est de 24 587 €.

## Statistiques

	Années	2010	2011	2012
Nombre d'habitants sur le réseau d'assainissement		698	700	700
Volumes d'eau soumis à la redevance d'assainissement		26188	26149	25381
% redevance d'assainissement par rapport aux volumes		88.7	88.7	86.7
% redevance d'assainissement par rapport aux habitants		88.7	88.7	88.8

### 6) Tarifs et recettes

#### Tarifs

Depuis 2008, la redevance à l'agence de bassin est scindée en deux : une partie collecte et une partie pollution.



	années	2010	2011	2012
Assainissement		0.700	0.700	0.850
redevance pollution à l'agence de bassin		0.352	0.352	0.352
redevance collecte à l'agence de bassin		0.274	0.274	0.274

La consommation moyenne facturée sur Rombach étant par habitant de 38 m<sup>3</sup> par an, la facture moyenne annuelle pour la partie assainissement seule est de 32.3 €.

### **Recettes**

Les recettes 2012 pour la partie assainissement seule se montent à 20932 € contre 18300 € en 2011.

## **Indicateurs de performances**

### **Etat du réseau**

L'état des réseaux est satisfaisant

### **2) Investissements**

#### **Travaux**

Des travaux en 2012 pour 3780 €

#### **Etat de la dette**

Pas d'emprunt contracté en 2012. La dette par habitant pour le budget eau-assainissement est de 97 €.

### **3) Actions de solidarité**

Pas de mise en non valeurs.

## **III) LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **1) Caractéristiques techniques**

#### **Mode de gestion**

Les communes prennent en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif et les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

A compter du 12 juin 2006, Le Conseil Municipal a décidé la création du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sous la forme d'une régie directe.

En voici le règlement :

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la commune de ROMBACH LE FRANC est créé, à compter du 12 juin 2006 sous la forme de régie directe.

La commune de Rombach le Franc est chargée d'effectuer les visites de bon fonctionnement, la vérification de la conception, d'implantation et de bonne exécution d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'un permis de construire ou d'une réhabilitation.

#### **Article 2 :**

Le SPANC ne prendra pas en charge l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

#### **Article 3 :**

Un règlement intérieur du service public d'assainissement non collectif, destiné à déterminer les relations entre les usagers du SPANC et le service, en fixant les droits et obligations de chacun, est adopté et annexé à la présente. Il sera affiché et communiqué à tous les usagers du service à l'occasion de la première visite.

#### **Article 4 :**

Le budget du SPANC doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les recettes proviennent de redevance à la charge des usagers du SPANC. Une redevance forfaitaire de 40 € sera perçue auprès du propriétaire dès que la visite de bon fonctionnement sera réalisée. Le conseil pourra être amené à se prononcer sur l'évolution du montant de la redevance annuellement.

### **2) Tarif**

La redevance forfaitaire est de 40 €



# Les décisions du conseil municipal

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2012

### **2012 23°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 JUIN 2012**

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 juin 2012.

### **2012 24°) DBM 1 BUDGET GENERAL**

Afin de permettre l'amortissement de la participation au câblage réalisé par France télécom suite à l'enfouissement des réseaux, il faut prévoir des crédits au chapitre 68 - 042 pour 3000 € et au chapitre 28-040 pour 3000 €.

### **2012 25°) DBM 1 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Afin de permettre le raccordement de deux maisons rue de la Blaise, il faut prévoir des ouvertures de crédits au chapitre 23 en dépense et au chapitre 16 en recette pour 5000 €.

### **2012 26°) TARIF CAMPING 2013**

Afin de mettre à jour les annonces publicitaires pour 2013, il est proposé de fixer dès à présent les tarifs 2013 en appliquant l'augmentation du coût de la vie, soit 2 %. Il est également proposé de créer un tarif complémentaire mensuel pour les mois d'octobre à avril pour 150 €.

### **2012 27°) AGREMENT GARDE CHASSE**

Monsieur Jean Pierre SITTLER adjudicataire des lots de chasse n° 1 et 2 a sollicité la préfecture en vue de la nomination de Monsieur Eric KOEHLER demeurant 26, rue d'Iéna à Sélestat, en tant que garde chasse privé.

### **2012 28°) SERVITUDE DE COUR COMMUNE**

Le maire explique que deux demandes de permis sont déposées par MM FLECHER et BERSON, propriétaire des parcelles 324 et 325 section 11 à Rombach le Franc. Les travaux prévus ne créeront aucune gêne pour la commune mais seront situés à moins de 4 m de la limite du sentier communal.

Pour délivrer un permis de construire à moins de 4 m de la limite, il est nécessaire d'instaurer une servitude de cour commune. Il est donc proposé de mettre en place cette servitude pour permettre l'édification d'une construction à une distance inférieure à quatre mètres de la limite séparative, au profit de tous propriétaires des parcelles 324 et 325 section 11 appartenant actuellement à MM FLECHER et BERSON.

Les frais d'inscription seront à la charge des demandeurs. La servitude se fera à l'euro symbolique par parcelle.

### **2012 29°) CONCESSION DE SOURCE**

Le Maire informe le conseil de la demande de M Christian DIRJACK du renouvellement d'une concession de source située dans la parcelle forestière n° 12, section 8 parcelle cadastrale n°3.

### **2012 30 DIVERS**

#### **1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**

Le maire n'a pas exercé son droit de préemption lors de la vente de la maison appartenant à Mme POMPE rue de la Creuse des Vignes.

#### **2. Réunion publique le samedi 22 septembre à 10h à l'Espace R Hestin**

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2012

### **2012 31°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2012**

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2012

### **2012 32°) DBM 1 BUDGET CAMPING**

Afin de rénover l'alimentation en AEP du camping, il est proposé une ouverture de crédit de 1500 € en investissement

### **2012 33°) DBM 2 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Suite à plusieurs réfections de raccordements sur le réseau AEP, il faut prévoir une dépense complémentaire de 5000 €

### **2012 34°) ACHAT DE TERRAINS**

Dans le cadre de la réalisation de l'AFUa « Gérard Goutelle », il y a lieu de procéder à l'acquisition de deux parcelles appartenant précédemment à Robert Walter et vendues à Yannick Geiger dans le cadre d'une vente globale.

Le Maire propose de prendre en compte les prix fixés lors du conseil du 6 décembre 2010 concernant des acquisitions dans le cadre de la même AFUa soit 200 € l'are en zone NA et 85 € hors zone NA.

### **2012 35°) PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL**

Suite à la nouvelle législation, le Maire propose de prendre en compte une participation à la protection sociale complémentaire pour les agents communaux.

#### **DECIDE**

- de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,
- de verser une participation mensuelle de 26 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée.

### **2012 36°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances sur le budget eau-assainissement, à savoir :

- Exercices 2008 et 2011 pour un montant de **14.73 €**

Le Percepteur demande l'allocation en non-valeur de ces titres pour un montant total de 14.73 €.

### **2012 37°) DIVERS**



### **1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**

Le maire n'a pas exercé son droit de préemption lors de la vente de la maison appartenant à Mme Martin GERARD au 103, rue du Gal de Gaulle.

### **2. Transport scolaire bilingue**

Le conseil déplore la baisse de financement du département concernant le transport au niveau du RPI.

Concernant Rombach le Franc, les moyens financiers de la commune ne permettent pas de se substituer au département sur le long terme. Néanmoins, l'information étant arrivée tardivement, le conseil décide de prendre en charge le coût supplémentaire concernant le premier trimestre de l'année scolaire 2012/2013 pour moitié.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012**

### **2012 38°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 OCTOBRE 2012**

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2012.

### **2012 39°) DELEGATIONS AU MAIRE**

Le maire fait part d'un courrier au titre du contrôle de légalité demandant au conseil de limiter les délégations qu'il accorde en vertu des alinéas 2, 3, 15, 16 et 17 de l'article L 2122-22 du CGCT et de modifier l'alinéa 4 avec la nouvelle formulation.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, complète la délibération 1473 en vertu des alinéas ci après mentionnés, les autres alinéas restant inchangés:

2° De fixer, dans la limite de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans la limite de 200 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dans le cadre des MAPA et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

15° D'exercer, au nom de la commune, tous les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice devant tous les tribunaux de l'ordre administratif et pour ce qui concerne les tribunaux de l'ordre judiciaire, devant les juridictions du 1<sup>er</sup> niveau et les cours d'appel hormis la cour de cassation ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ce dans tous les cas ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 €.

20° De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 100 000 € ;

### **2012 40°) REGIME APPLICABLE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à engager, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2012 afin de permettre la poursuite des opérations d'investissement prévues en début d'année mais non engagées et en tout état de cause avant le vote des budgets de l'exercice 2013 qui reprendront globalement ces crédits.

### **2012 41°) SUBVENTION A ACCORDER POUR 2012 AU BUDGET GENERAL**

L'association des commerçants organise un concours de vitrines pour Noël sur la vallée et sollicite une aide de 100 € pour l'attribution de prix. Le Maire propose au conseil d'accorder une subvention de 100 €.

Le maire propose d'inscrire cette aide au budget 2012 afin de pouvoir la verser le plus rapidement possible.

Par ailleurs, dans le cadre de sa scolarité en IUFM pour devenir professeur des écoles, Doriane Ménétré participe à un voyage d'étude de 10 jours en Israël et en Palestine sur le thème de l'enseignement de la paix. Le maire propose de lui attribuer une aide de 6 € par jours soit 60 €.

### **2012 42°) DBM 2 BUDGET GENERAL**

Afin de permettre le paiement de factures au compte 65, il faut prévoir un virement de crédit du compte 6411 au compte 6531 pour 2500 €.

### **2012 43°) TARIF : Budget Général et budget « eau – assainissement »**

Le maire propose de mettre à jour les tarifs 2012 en tenant compte des augmentations du coût de la vie.

### **2012 44°) DIVERS**

#### **1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**

Le maire signale au conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption concernant la vente de la maison d'Eugénie SUTTER rue du Gal de Gaulle.

#### **2. Livre « Rombach le Franc, de la Lorraine à l'Alsace »**

Le conseil décide de maintenir le prix de 33 € après parution sur l'année 2013.

#### **3. Aménagement Route de Rombach**

Suite à la motion prise par le conseil afin de solliciter la révision de l'aménagement de la route de Rombach par la municipalité de Lièpvre, aucune suite n'a été donnée. Les élus de Lièpvre restent fermement campés sur leur position, considérant la conduite des Rombéchants comme dangereuse avec l'incapacité de respecter la limitation de vitesse, et donc, ces aménagements s'imposent. Aussi, en signe de protestation et de solidarité avec les habitants, il est décidé de ne pas participer à la cérémonie des vœux à Lièpvre. (Une pétition avait été signée par plusieurs centaines de personnes, ces aménagements engendrant des difficultés d'accès pour les entreprises et handicapant considérablement les trajets voire les intérêts des Rombéchants).

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2013**

### **2013 01°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2012**

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012.



### 2013 02°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER POUR 2013

L'Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au courant de l'année 2013 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier. Globalement, l'EPC présenté, pour 2013, par l'ONF génère des recettes brutes pour

176 600 € en coupes à façonner et 2430 € en vente sur pied. Les recettes nettes sont estimées à 69890 € et des travaux sont proposés pour 31410 € dont 11700 € de travaux de chemins et pistes. Compte tenu de toutes les dépenses liées à la forêt, le bilan présenté est quasiment à l'équilibre hors impôts locaux liés à la forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes à 176600 € HT pour 3140 m3 ainsi que des coupes en vente sur pied pour une recette nette prévisionnelle de 2430 € HT pour 309 m3.

**VALIDE** le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2013 pour 14410 € de travaux en régie, de 300 € de fourniture et de 16 700 € de travaux d'entreprise dont 11 700 de travaux de voirie.

**DELEGUE** le maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

**VOTE** les crédits correspondants à ce programme de travaux à inscrire au budget 2013, soit 13160 € HT de travaux d'investissement et 18250 € HT de travaux d'entretien.

**VALIDE** la proposition d'état d'assiette des coupes de l'ONF pour 2014.

### 2013 03°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le Maire propose au Conseil Municipal un projet pour 2013 :

- La rénovation de l'Espace Raymond Hestin concernant l'accès « Handicapé » pour 40664 € TTC.

Le Maire explique qu'il est possible de solliciter l'aide de l'état au travers de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) pour ces travaux sur un bâtiment public qui est un équipement assurant le lien social entre les habitants.

### 2013 04°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2012

### 2013 06°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2012

### 2013 07°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2013 AU BUDGET GENERAL

Les subventions proposées s'élèvent à **16872 €** (12084 € en 2012).

Parmi les plus importantes : Une subvention de **2700 €** sera versée au CCAS.

Une subvention de **2500 €** est proposée pour le Comité de Jumelage. Pour l'OT du Val d'Argent, **1234 €** sont proposés pour l'organisation du concours des maisons fleuries. En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant et d'allouer une subvention de **1500 €** pour l'école primaire pour participation au voyage et aux cérémonies patriotiques.

Une aide financière d'un montant de **400 €** est accordée à l'association du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année.

Par ailleurs, afin de soutenir la musique Caecilia dans le recrutement, une aide de **300 €** est reconduite pour les élèves inscrits à l'école de musique avec un engagement moral des parents sur une adhésion à la musique Caecilia de trois ans minimum. Une aide de **200 €** est proposée aux autres associations participant à l'animation du village.

De plus, 2013 verra la réactivation du comité des fêtes avec l'organisation d'un bal le 13 juillet au soir. Une aide de **4000 €** est proposée pour le comité des fêtes afin de reconstituer un fond de roulement.

Dans le cadre de l'obligation de mise en place d'une fourrière pour animaux, un nouveau local, plus fonctionnel et aux normes a été construit. La convention avec la SPA porte la participation à 0.90 € par habitant soit **810 €** pour Rombach.

### 2013 08°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2013

Sur proposition du maire, il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux.

Désignation des Taxes	Bases Prévisionnelles 2013	Taux	Produits avec les bases 2013
Taxe d'Habitation	821 100 €	8.45%	69 383 €
Taxe Foncière Bâti	645 200 €	9.68%	62 455 €
Taxe Foncière Non Bâti	56 600 €	47.72%	27 010 €
<b>TOTAL</b>			<b>158 848 €</b>

### 2013 09°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2013

### 2013 10°) RYTHMES SCOLAIRES

Le projet de décret sur les rythmes scolaires prévoit que les communes décident avant le 1er mars si elles passent à la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2013 ou celle de 2014.

Compte tenu du peu d'information en notre possession sur le sujet et de la difficulté technique à modifier, une nouvelle fois, l'organisation de l'accueil périscolaire, le maire propose au conseil municipal de reporter d'un an la décision. Cette décision est également celle du conseil d'école.

Par ailleurs, le Maire rend attentif le conseil sur le fait de prendre, concernant l'organisation de la semaine, une position commune sur tout le Val d'Argent, faute de quoi, nous risquons d'assister à une cacophonie assez ubuesque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de reporter à 2014, la décision concernant la semaine de 4.5 jours.

### 2013 11°) APPROBATION DU PROJET DE REMEMBREMENT DE L'AFUA « GERARD GOUTELLE »



#### 2013 12°) DIVERS

##### 1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Le maire signale au conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption concernant la vente Weisse Maddalon rue de Naugigoutte.

##### 2. Démission d'un conseiller

Le maire signale au conseil que pour des raisons professionnelles suite à la reprise d'une entreprise, Alain Frécharde a fait part de sa démission du conseil municipal, sa charge de temps professionnelle ne lui permettant plus d'assumer convenablement son rôle de conseiller. Son remplaçant au sein du SIVU forestier est Armelle Willemin.

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2013

#### 2013 13°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 FEVRIER 2013

#### 2013 14°) DBM N°1 BUDGET GENERAL

Afin de régulariser le paiement des travaux pour le compte de France Télécom, il y a lieu de procéder à un virement de crédit du chapitre 23 au chapitre 20 pour un montant de 3000 €.

Par ailleurs, il y a lieu de régulariser une erreur de TVA sur 2012 en annulant la facture pour 7800 € au compte 673.

#### 2013 15°) ACHATS DE TERRAIN

Le Maire propose l'acquisition

- de deux parcelles de forêt appartenant à Mme Karinne BAUMERT, 86 rue du Général de Gaulle à Rombach Le Franc. L'acquisition porte sur les parcelles 25 et 26 section 4, respectivement de 34a18 et de 92a7 soit 1ha26a88 au prix de 3000 €.
- des parcelles 201 de 3a46, 264 de 1a45, 265 de 2a82, 267 de 4a25 section 7 lieu-dit « La Longire » pour une superficie totale de 11.98 ares. Ces parcelles sont d'un intérêt pour la commune de part leur situation permettant l'accès aux sources desservant l'immeuble de La Longire. Le prix de rétrocession, frais de géomètre, d'arpentage et d'acte administratif inclus, s'élève à 3212 € auprès de la SAFER Alsace. Ce montant a été calculé pour un paiement fixé avant le 11 septembre 2013. Passé ce délai, la SAFER aura droit, conformément à sa délibération du CA du 4 juin 1997, au versement d'intérêts de retard au taux de 6.5% jusqu'au paiement effectif.

#### 2013 16°) DESIGNATION D'UN SUPPLEANT DU DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DE PNRBV

Le comité syndical du PNRBV réuni le 19 novembre 2012 a modifié les statuts pour que chaque collectivité adhérente puisse désigner un suppléant au délégué titulaire. Le Maire propose de nommer un délégué suppléant pour siéger aux instances du syndicat mixte du PNRBV en cas d'empêchement du titulaire. Le délégué titulaire est Jean Luc Frécharde.

#### 2013 17°) RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire fait part à l'assemblée du rapport annuel 2012 de la Communauté des Communes du Val d'Argent présenté en séance budgétaire du 2 avril 2013. Il informe plus particulièrement l'assemblée sur les différents services, sur la stratégie de développement touristique et sur la situation financière de la structure intercommunale.

#### 2013 18°) LIVRE COLLECTION « MEMOIRE DE VIES, ROMBACH LE FRANC, DE LA LORRAINE A L'ALSACE »

Le maire rappelle les délibérations en séance du 4 mai 2009 et 7 novembre 2011.

Le prix de vente en souscription de 33 € TTC a été maintenu jusqu'à fin mars 2013. Dorénavant, c'est le prix de 39 € TTC qui est appliqué.

Par ailleurs, le maire propose de vendre l'ouvrage dans les commerces locaux qui en feront la demande. L'ouvrage sera proposé au prix de 33 € TTC pour un prix de vente à 39 € TTC. Une convention sera passée entre la commune et le revendeur.

#### 2013 19°) DIVERS

##### 1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Le maire signale au conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption concernant l'immeuble 31, rue du Gal De Gaulle appartenant à M Thierry Maillart.

##### 2. Point sur les travaux

Assainissement de la Hingrie attribué à l'entreprise Bari pour 119 000 € HT dont 20 000 € d'enfouissement de réseaux secs.

Chauffage de l'église attribué à l'entreprise Andlauer pour 28 000 € HT.

L'appel d'offre concernant les peintures intérieures de l'église sera lancé en mai.

Concernant les travaux de mises aux normes accessibilités de l'Espace R Hestin, le coût global est estimé à 200 000 € HT. Cette dépense était initialement prévue sur deux exercices budgétaires. Si les travaux démarrent en juin, en fonction de l'avancement, le conseil municipal sera amené à se positionner pour revoir la prise en compte budgétaire.

Suite à l'hiver, la route de la Hingrie s'est beaucoup dégradée et il convient de procéder à des travaux de réfection.

##### 3. 20 ans du Jumelage

Le maire rappelle les 20 ans du jumelage et invite le conseil municipal à l'accueil des Quatre Routois le 8 mai vers 18h à la mairie.

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2012

#### 2013 20°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2013

#### 2013 21°) DBM N°2 BUDGET GENERAL

Afin de permettre la prise en compte de la rénovation de l'Espace R Hestin sur l'exercice 2013 en totalité, il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit au chapitre 23 pour un montant de 175 000 €. Cette dépense sera couverte par des subventions pour 35 000 €, un emprunt de 140 000 € dont 50 000 € concernant la récupération du FCTVA en 2014.

Par ailleurs, il est prévu de refaire les peintures intérieures de l'église Ste Rosalie pour 40 000 € TTC. Cette dépense sera couverte par une participation du conseil de fabrique de l'église pour 32 000 € et un emprunt de 8000 €.



### 2013 22°) DBM N°1 BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT

Dans la réalisation de l'assainissement route de la Hingrie, la TVA n'est pas intégrée au budget primitif. Il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit de 25 000 € au chapitre 23 couverte par un emprunt de 25 000 € concernant la récupération du FCTVA en 2014.

### 2013 23°) SERVICE « EAU ASSAINISSEMENT » : RAPPORT 2012

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel Eau Assainissement pour l'année 2012.

### 2013 25°) TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances sur le budget eau-assainissement, à savoir :

- Exercice 2009 pour un montant de **429.98 €**

Le Percepteur demande l'allocation en non-valeur de ces titres pour un montant total de 429.98 €.

### 2013 26°) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

- En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

- Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le bulletin d'adhésion.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels seront prévus au budget..

### 2013 27°) DIVERS

#### 1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Le maire signale au conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption concernant la vente d'un lot à créer de 100 m<sup>2</sup> au 46, rue du Gal De Gaulle.

Par ailleurs un emprunt de 150 000 € (100 000 € au budget eau – assainissement et 50 000 € au budget général) a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace sur une durée de 10 ans au taux fixe de 2.91%

#### 2. Création d'un bike parc

Jean Marc Grassler fait part au conseil du projet de création d'un espace dédié au vélo pour les plus petits sur la place des fêtes.

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2012

### 2013 28°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 MAI 2013

### 2013 29°) REPARTITION DES SIEGES A LA CCVA

La loi du 16 décembre 2010 puis la loi du 31 décembre 2012 ont modifié les règles relatives à la composition de l'organe délibérant. En effet à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, en mars 2014, les conseils communautaires seront composés selon les règles prévues à l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dispositif sera mis en œuvre selon deux manières :

- 1- Par accord amiable à la majorité qualifiée des conseils municipaux : accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié de la population totale de celle-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population totale.

Cet accord amiable doit cependant tenir compte des règles suivantes :

- La répartition des sièges des délégués tient compte de la population de chaque communes ;
- Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- Le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges, variable en fonction de la population municipale de l'établissement public de coopération intercommunale, qui serait attribué à défaut d'accord amiable.

- 2- A défaut d'accord entre les communes membres de la Communauté de communes l'article L. 5211-6-1 du CGCT fixe un nombre de sièges, en fonction de la population municipale de la Communauté. Ainsi, le nombre de siège pour la Communauté de communes du Val d'Argent, qui compte une population municipale comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, le nombre de sièges est fixé à 26.

Considérant d'une part l'article L. 5211-6-1 d'une part, estimant peu souhaitable la mise en place d'un conseil comprenant 26 sièges d'autre part, le bureau élargi de la Communauté de communes propose aux conseils municipaux des communes membres de délibérer sur la proposition suivante :

Le Conseil de Communauté sera composé de 17 sièges.

Les sièges seront ainsi répartis :

- 3 sièges pour les communes dont la population municipale compte moins de 999 habitants
- 4 sièges pour les communes dont la population municipale compte entre 1 000 habitants et 2 999 habitants
- 6 sièges pour les communes dont la population municipale compte 3 000 habitants et plus

Il ressort de cette proposition la répartition des sièges suivante :

- 6 sièges pour la commune de Sainte Marie aux Mines
- 4 sièges pour la commune de Sainte Croix aux Mines
- 4 sièges pour la commune de Lièpvre
- 3 sièges pour la commune de Rombach-le-Franc

### 2013 30°) DIVERS

#### 1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Le maire signale au conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption concernant la vente des maisons d'habitation sises 90 et 150, rue du Gal de Gaulle et 127, rue de Naugigoutte.





**2013 31°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2013**

**2013 32°) DBM 3 BUDGET GENERAL**

Afin de permettre l'amortissement de la participation au câblage réalisé par la RIT suite à l'enfouissement des réseaux et le paiement des subventions concernant les aides à la rénovation des ateliers textiles, il faut prévoir des crédits au chapitre 20 pour 5000 €.

**2013 33°) DBM 2 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Afin de permettre la prise en compte du remboursement de l'emprunt contracté dernièrement sur des échéances trimestrielles soit deux échéances en 2013, il y a lieu de procéder à deux virements de crédits.

**2013 34°) TARIF CAMPING 2014**

Afin de mettre à jour les annonces publicitaires pour 2014, il est proposé de fixer dès à présent les tarifs 2014 en appliquant l'augmentation du coût de la vie, soit 2 %.

tarif journalier en € TTC	Caravane / voiture	1.90
	Tente	0.95
	Moto	1.20
	Adulte	2.55
	Enfant (-13 ans)	1.45
	Electricité tarif 1 (4A)	1.60
	Electricité tarif 2 (8A)	2.05
	Electricité tarif 3 (13A)	2.45
tarif mensuel pour "garage" (10% de réduction si contrat à l'année payable en avril)	mai-juin-septembre (8A)	100.00
	mai -juin-septembre (13A)	120.00
	juillet-août (8A)	200.00
	juillet-août (13A)	213.00
	autres mois	150.00
	autres mois en garage mort	33.00
tarif semaine pour "HLL" tout compris taxe de séjour en plus	haute saison	400.00
	moyenne saison	335.00
	basse saison	270.00
Week end (vendredi 16h, samedi et dimanche) ou du lundi au vendredi	moyenne saison	230.00
	basse saison	170.00
	journée supplémentaire	55.00
	location mensuel en basse saison	550.00
Produits annexes	Topo guide	5.00
	Taxe de séjour (+13 ans)	0.22

**2013 35°) DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière de la région dans le cadre du plan régional pour l'activité et l'emploi 2013-2014 concernant la rénovation de la salle polyvalente.

L'aide de la région est de 30% maximum plafonnée à 50 000 € par commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** la rénovation de la salle polyvalente Espace R Hestin pour 187 073 € HT soit 223 739.31 € TTC.

**ARRETE** le plan de financement suivant : Subvention DETR sollicitée **2 595.00 € soit 1%**

Subvention Région sollicitée **50 000.00 € soit 27%**

Subvention CG68 sollicitée **34 500.00 € soit 18%**

Autofinancement **136 644.31 €**

TOTAL TTC **223 739.31 €**

**SOLLICITE** auprès de l'Etat, de la région Alsace, du département du Haut Rhin une subvention pour aider au financement de ces travaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Général 2013.

**S'ENGAGE** à prendre à la charge de la commune le solde du coût de l'opération même si les aides accordées sont inférieures à celles sollicitées présentement

**2013 36°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances sur le budget général, à savoir :

- Exercice 2013 pour un montant de **36.96 €**

**2013 37 DIVERS**

**1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**

Le maire n'a pas exercé son droit de préemption lors de la vente des maisons appartenant à Mme STOUVENOT Jeannette 113, rue de Gal de Gaulle et Mme BUCHHOLZ Madeleine 7, route de la Hingrie.

**2.Travaux**

Prévision de gravillonnage route de la Hingrie et chemin de la Chambrette

**3.Photos aériennes**

Réalisation d'une série de photos aériennes au courant du mois de juin. Les photos seront disponibles sur le site internet de la commune [www.valdargent/ccva/rombach.htm](http://www.valdargent/ccva/rombach.htm)



# Les tarifs communaux pour 2013

LES SERVICES COMMUNAUX		2012	2013
<b>EAU et ASSAINISSEMENT</b>			
par m3	eau	0.9000	0.9000
	assainissement	0.8500	0.8500
	red. Pollution agence bassin	0.3520	0.3520
	red collecte agence bassin	0.2740	0.2740
	red de prélèvement	0.0700	0.0700
	<b>total (prix au m3)</b>	<b>2.4460</b>	<b>2.4460</b>
	loc. compteur semestre	4.25	4.25
<b>CONCESSION, DROIT DE PLACE ET LOCATION</b>			
tarif annuel	moins de 1 hectare	12.40	12.64
	par ha supplémentaire	7.32	7.46
	passage	24.83	25.33
	source	36.96	37.70
	Prise d'eau avant réservoir	121.90	124.34
	abri de chasse	65.02	66.32
tarif par passage	droit de place	9.09	9.27
<b>LOCATION ENGINS COMMUNAUX</b>			
tarif horaire	pelle mécanique	74.00	76.00
	ouvrier supplémentaire	18.00	20.00
<b>CONCESSION DE CIMETIERE</b>			
concession de terrain nu	15 ans (1mx2m)	40.39	41.20
	15 ans (2mx2m)	79.59	81.19
	30 ans (1mx2m)	79.59	81.19
	30 ans (2mx2m)	157.52	160.67
columbarium en granit rose	1 cellule sur 15 ans	150.00	153.00
	1 cellule sur 30 ans	300.00	306.00
<b>Photocopies</b>			
	A4	0.25	0.25
	A3	0.50	0.50
<b>SAPIN DE NOEL</b>			
Nordmann	Petit	15.00	15.00
	Moyen	20.00	20.00
<b>BOIS DE CHAUFFAGE</b>			
par commune (prix HT)	Hêtre ou chêne (stère)	38.00	40.00
	BIL ( m3)	34.00	35.00
par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers (stère)	7.00	7.00
	Feuillus rondins (stère)	4.50	4.50
plot menuiserie (prix TTC)	Chêne (m3)	500.00	500.00
	Sapin (m3)	250.00	250.00
<b>Salle polyvalente en week end (de vendredi 17h au lundi 10h)</b>			
avec cuisine	Personnes extérieures	335.00	345.00
	Rombéchats	190.00	192.00
	Associations rombéchates	135.00	140.00
sans cuisine	Personnes extérieures	175.00	190.00
	Rombéchats	135.00	140.00
	Associations rombéchates	114.00	115.00
<b>Salle polyvalente en journée</b>			
avec cuisine et chauffage	Personnes extérieures	176.00	177.00
	Rombéchats et associations	95.00	97.00
	Usage commercial	240.00	250.00
sans cuisine avec chauffage	Personnes extérieures	97.00	98.00
	Rombéchats et associations	58.00	60.00
	Usage commercial	152.00	155.00

Note : Pour tout règlement de factures émises par la commune ou la perception, n'arrondissez jamais les sommes dues, ni par excès, ni par défaut.



# INFORMATIONS DIVERSES

## INSCRIPTION EN MAIRIE.

Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie.

Cette démarche facilite certaines démarches administratives telles que la facturation d'eau potable, des ordures ménagères ou la mise à jour de notre fichier « population ».

Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

## PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

La loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n° 2004-926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

## LA PERMANENCE DU DEPUTE Jean-Louis CHRIST

Attaché parlementaire : Luc WAUTHIER Secrétaire : Rosalie FORNARA

10 Grand'rue - 68230 TURCKHEIM

Tél. : 03 89 27 29 64 - Fax : 03 89 27 16 73 – Email : [jlchrist@wanadoo.fr](mailto:jlchrist@wanadoo.fr)

## MISSION LOCALE

Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 11h30 à l'ANPE à Sainte-Marie-aux-Mines. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail.

**Tél. : 03 89 58 32 00 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15**

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la COTOREP

- Vous avez une carte d'invalidité
- Vous êtes travailleur handicapé
- Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aidez

**Permanences : Mardi de 13h30 à 17h30 et jeudi de 9h à 12h Tél. : 03 89 58 11 28**

Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale  
Les Tournesols (aile droite du foyer Waltersperger)  
Place du Général de Gaulle, BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

## CONCILIATEUR DU CANTON

Une permanence du conciliateur est assurée à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines sur rendez-vous.

**Tél. : 03 89 58 33 60**

## INFORMATION RETRAITE

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)

36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX

Les permanences se tiendront à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - **Nouveaux locaux rue de Lattre de Tassigny** à Sainte-Marie-aux-Mines (Téléphone : 39 60)

## CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Contact au 810 25 68 10 Fax : 03 89 41 99 72

## DEGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres

## Estimateur de dégâts de sanglier :

M. SCHWARTZ au Syndicat général des chasseurs

13, rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE – tél. 03 89 31 82 65 – Fax 03 89 44 25 31

## ALCOOLIKES ANONYMES

Création de l' « **Amicale de la croix bleue de Colmar et environs** ». Amicale d'aide au malade alcoolique et de soutien à la cellule familiale.

Contact individuel - tél. : 03 89 58 44 28

Réunion hebdomadaire les lundis à 20h Eglise St Jean - 8a, avenue de Rome à Colmar

**Permanence du Centre de cure ambulatoire en alcoologie des hôpitaux civils de Colmar** le jeudi matin de 9h à 12 h au centre médico social

Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h au **03 89 12 47 47**



# LES ASSOCIATIONS ROMBECHATES

Association	Président	Contact mail
Conseil de Fabrique	LOTZ Jean Marie	<a href="mailto:lotz.jean-marie@wanadoo.fr">lotz.jean-marie@wanadoo.fr</a>
St Martin en Val d'Argent	DUCROCQ David	<a href="mailto:david.ducrocq@hotmail.fr">david.ducrocq@hotmail.fr</a>
Groupe des Sorcières « Teuffl's Narren »	CHATELAIN Jean Paul	<a href="mailto:chatelainjeanpaul@yahoo.fr">chatelainjeanpaul@yahoo.fr</a>
Musique Caecilia	ANSTETT Hervé	<a href="mailto:hanstett@hotmail.fr">hanstett@hotmail.fr</a>
Club Vosgien	MENETRE Corinne	<a href="http://www.club-vosgien-liepvre-rombach.info">www.club-vosgien-liepvre-rombach.info</a>
UNC - AFN	CHATON Christian	<a href="mailto:c.chaton@wanadoo.fr">c.chaton@wanadoo.fr</a>
Val des Gouttes	BETRANCOURT Jean Marie	<a href="mailto:mireille.boubel@sfr.fr">mireille.boubel@sfr.fr</a>
Amicale des Parachutistes du Val d'Argent	KOLTAI Eric	<a href="mailto:unp680saintemarie@orange.fr">unp680saintemarie@orange.fr</a>
Société de Pêche	ABT Alfred	<a href="mailto:andre.didierjean@wanadoo.fr">andre.didierjean@wanadoo.fr</a>
Association « Les Branchés »	BARTHEL Corinne	<a href="mailto:cocosandy@orange.fr">cocosandy@orange.fr</a>
Comité de la Cavalcade	HESTIN Pierrot	<a href="mailto:president@romliestoss.fr">president@romliestoss.fr</a>
Comité des Fêtes	HESTIN Jean Pierre	<a href="mailto:jeanpierre.hestin@gmail.com">jeanpierre.hestin@gmail.com</a>
Chorale Ste Cécile	FRECHARD Micheline	<a href="mailto:frecharm@calixo.net">frecharm@calixo.net</a>
Syndicat des apiculteurs	FEIL Pascal	<a href="mailto:pascal.feil@wanadoo.fr">pascal.feil@wanadoo.fr</a>
Gymnastique	LEGRAND Christiane	
Donneurs de sang	RICHARD Bernard	<a href="mailto:bernard.richard45@sfr.fr">bernard.richard45@sfr.fr</a>
Comité de Jumelage	BAUMANN Fabrice	<a href="mailto:fabrice.baumann1@libertysurf.fr">fabrice.baumann1@libertysurf.fr</a>

Les apiculteurs recrutent. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le président Pascal FEIL. Des formations sont possibles

## HABITATS

### LES PERMANENCES DE L'ADIL

*LOCATAIRES OU BAILLEURS, Vous avez des problèmes liés à la location d'un appartement ou vous vous posez des questions juridiques, un agent de l'ADIL pourra vous conseiller*

Les permanences se tiennent **au siège de la communauté de communes du Val d'Argent dans le parc de la Villa Burrus.**

**Contact : 03 89 58 83 45**

### LES PERMANENCES DU C.A.U.E

*Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation*

Le CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT est à votre disposition. Dans ses permanences un architecte répondra à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique.

Les permanences se tiennent **aux services techniques de la ville de Ste Marie aux Mines**

**Contact : 03 89 58 70 37**

### RAVALEMENT DES FAÇADES

La commune participe à vos travaux de rénovation de façades.

La participation financière de la commune est de 10 % plafonnée à 300 € du montant des travaux effectués par entreprise ou 15 % de la facture du matériel pour ceux qui effectuent les travaux par leurs propres moyens.

**Choix des couleurs :** une palette des coloris utilisables est disponible en mairie. La communauté des communes peut vous aider à choisir les teintes grâce à des images informatisées.

**Contact : Laureline Errard au 03 89 58 83 45**

## MEDIATHEQUE DU VAL D'ARGENT

La médiathèque est ouverte à tous les publics. Si vous ne pouvez plus vous déplacer pour des raisons de santé, des solutions existent pour profiter de cet équipement en contactant la mairie au 03 89 58 90 53 ou la médiathèque au 03 89 58 35 85 [mediatheque@valdargent.com](mailto:mediatheque@valdargent.com)

Le catalogue est en ligne et un service de portage à domicile est en place.



# ÇA S'EST PASSE, IL Y A 100 ANS

## Le 5 janvier 1913

Le conseil décide d'installer la statue de Notre Dame, statue en fonte achetée par des personnes privées à l'occasion de la mission de février 1912 sur le coteau de Hargoutte. C'est le maçon Michel Petitemange qui érigera la statue sur son socle pour 90.50 Marks.

## Le 18 mai 1913

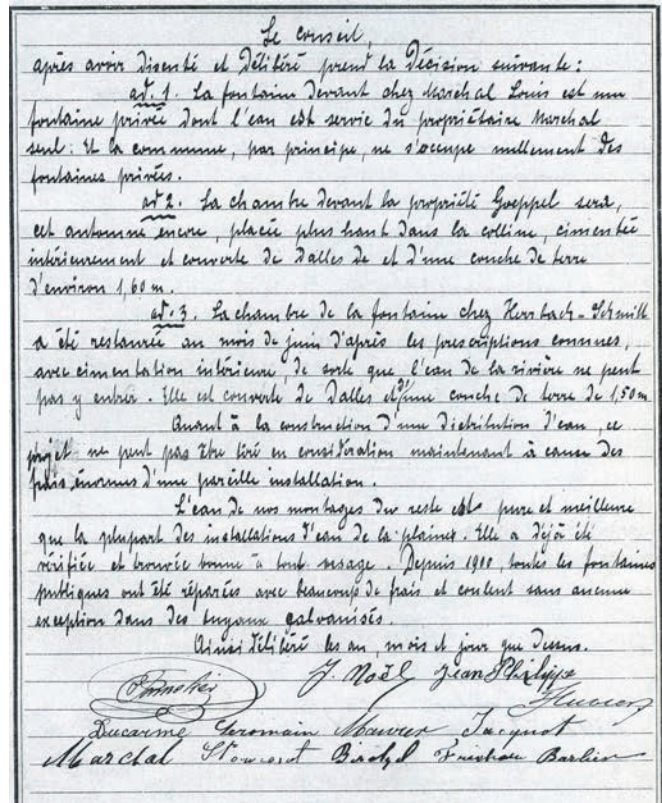
Le conseil demande au Kreisdirector l'ouverture de la chapelle de la Hingrie au culte public.

## Le 4 octobre 1913

Le conseil décide de la prise en charge des frais de mobiliers et de consécration de la « neuve chapelle » (chapelle de la Hingrie). L'autel, les bancs, les chandeliers, le chemin de croix, les statues sont achetées pour 597 Marks dont 270 de dons privés. Par ailleurs, après présentation par le maire de Markirch dont c'est le siège, le conseil valide les nouveaux statuts du conseil des prud'hommes. Dorénavant, le conseil s'étend non seulement à l'industrie textile mais aussi à toutes autres industries et aux autres métiers.

## Le 10 août 1913

Restauration des fontaines et valeur qualitative des eaux de source de montagne. On parle d'une distribution d'eau mais le coût est dissuasif.



## Le Palmarès du Fleurissement 2012

- 1<sup>er</sup> prix : Raymonde Huntzinger (17)  
2<sup>ème</sup> prix : Gaby ZensZ (16.63)  
3<sup>ème</sup> prix : Jacqueline Zanin et Joseph Roché (16.33)

Hors concours : Serge Frantz, Elisabeth Jacquot et Marie José Garcia.

A Rombach, le concours était à nouveau très relevé avec 16 maisons obtenant une note supérieure à 15 sur 40 inscrits Grand Bravo à tous !

N.B. Pour participer au concours, l'inscription est obligatoire



1<sup>er</sup> prix pour Raymonde Huntzinger



# OPTIMO, le dispositif de suivi des entrants en déchèteries



En cohérence avec la stratégie de mise en place d'actions visant à favoriser le tri et la réduction des déchets, le SMICTOM met cette année en place OPTIMO, un dispositif de suivi des entrants en déchèteries.

En Alsace Centrale, les déchèteries sont la première source de recyclage des déchets :

- plus de la moitié des déchets que nous produisons y sont apportés
- et 78% des déchets déposés sont valorisés grâce aux 15 filières de récupération en place.

Pour optimiser encore plus les déchèteries, toujours dans le but de recycler et valoriser davantage, réduire les tonnages de déchets et maîtriser nos coûts, le SMICTOM doit connaître plus finement leur fonctionnement : fréquentation par jour, par heure et par période, nombre moyen de visites par an par type d'utilisateur.

### Conseils d'utilisation de la carte :

- pour faciliter la présentation de la carte devant la borne, serrez la voiture à gauche comme lorsque vous entrez dans un parking
- la carte est à présenter **devant** le lecteur de carte de la borne, **elle ne s'insère pas dans la borne**
- après présentation de la carte, la barrière se lève puis se referme derrière votre véhicule. L'utilisateur suivant doit à son tour présenter sa carte.
- si la barrière ne s'ouvre pas, l'animateur viendra vous donner les explications utiles.

### Autre nouveauté : les déchèteries placées sur vidéo-protection

L'ensemble des 8 sites sera placé sous vidéoprotection, augmentant ainsi la sécurité sur les sites et réduisant le risque de vol. Les sites de Scherwiller et Sainte-Marie-aux-Mines sont déjà équipés et en fonctionnement.

### Rappel aux usagers :

Le SMICTOM rappelle que les agents de déchèterie ont pour mission l'accueil du public, l'orientation des usagers (bon tri des matériaux), le respect des consignes de sécurité et la facturation des matériaux déposés par les professionnels. Les agents n'ont pas l'obligation d'aider au port de charges.

En effet, il faut comprendre que si les agents devaient systématiquement aider au déchargement, c'est de manière répétitive qu'il leur faudrait porter des charges, augmentant ainsi les risques de TMS (troubles musculo-squelettiques).

Jean-Pierre PIELA, Président du SMICTOM



**Pour les encombrants, un numéro vert : le 0 800 77 04 13 est à votre disposition pour un enlèvement « gratuit » à votre convenance et à votre domicile par le Smictom ou Emmaüs selon les cas.**

Par ailleurs, la **déchetterie est gratuitement à votre disposition** les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 8h à 12h et de 13h à 18h (fermeture à 17h du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février)

**Tél. : 03 89 58 80 85 ou Smictom : 03 88 92 27 19.**

### ➤ **Ramassage de la poubelle jaune**

les vendredis des semaines impaires



➤ **Ramassage hivernal en cas de chutes de neige.**

Pour les écarts non desservis en cas de routes enneigées, des conteneurs sont à votre disposition au bas des rue des Beaux Champs et Vaurière ainsi qu'au bas de la rue de Pierreusegoutte et à l'auberge du Creux Chêne pour la Hingrie.

## **Collectes spéciales sur le village**

**STOP aux incivilités. Trop de gens laisse n'importe quoi autour des conteneurs**

**Les bouteilles sont à déposer dans les conteneurs et non laissées dans des cartons ou autres sacs à proximité.**

**COLLECTE DES BOUTEILLES ET POTS EN VERRE ET UNIQUEMENT LES BOUTEILLES ET LES POTS**  
Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes, à l'Espace Raymond HESTIN et au camping.

**COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES**  
Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.

**COLLECTE DES VIEUX PAPIERS**  
Une benne est à disposition 1 fois par trimestre sur la place des fêtes.

**Le SMICTOM reverse le produit à la Coopérative Scolaire de l'école soit une centaine d'euros par an.**

**COLLECTE DES PILES** de toutes formes en mairie.

**DECHETS DE TAILLE**  
Depuis plusieurs années, des opérations spéciales seront organisées du 15 au 30 novembre et du 15 au 30 mars. Les végétaux peuvent être amenés sur la place des fêtes dans un endroit matérialisé puis ils sont broyés en fin de collecte. Cette pratique permet de récupérer du paillage et évite d'encombrer la déchèterie avec des produits qui seront ensuite envoyés en incinération.

**TOUTES LES AUTRES COLLECTES SONT EN DECHETTERIE**

- Les huiles végétales ou minérales
- Les batteries de voiture
- La vaisselle cassée et les pots en terre cuite
- Les vitres et miroirs
- Les peintures, décapants et solvants
- Les ampoules et tubes « néon »

**Ces déchets sont à déposer dans les conteneurs spéciaux prévus à cet effet.**

## **Vous organisez une manifestation... Faites le savoir !**

La communauté des communes du Val d'Argent a décidé d'adhérer au Service Local de Radio AZUR FM (92.9 Sélestat – 89 Colmar – 91.9 Munster).

Cette adhésion permet de diffuser toutes les informations municipales, associatives, culturelles et sportives sur l'antenne d'Azur FM dans ses différents rendez-vous d'informations locales, agendas des sorties du week-end et rendez-vous associatifs.

Les informations seront également référencées dans l'agenda sorties de notre site internet : [www.azur-fm.com](http://www.azur-fm.com).

N'hésitez pas à envoyer directement vos informations (si possible 15 jours avant) de préférence par mail à :

[contact@azur-fm.com](mailto:contact@azur-fm.com)

**Objet : « Service Local »**

Pour la diffusion de spots, jeux d'antenne, animation...

**Radio AZUR FM, Service Local 03 88 92 05 05  
5, Place de la Gare 67600 SELESTAT**



## Ouverture du Relais de Poste à Lièpvre

35 logements neufs du studio au trois pièces

Contact : Sylvia MOSER au 03 89 54 45 77

Mail : [smoser@apa.asso.fr](mailto:smoser@apa.asso.fr)

**Retraités, personnes âgées, personnes en situation de handicap**

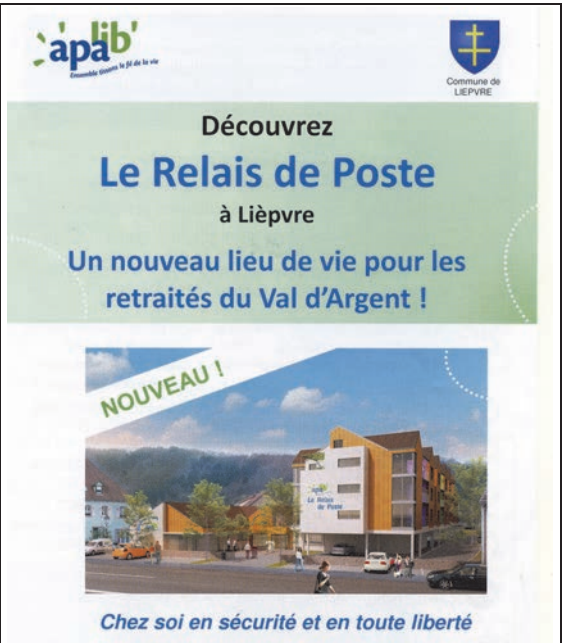
***La Croisée des Services pour vous faciliter le quotidien !***

des associations départementales : **APAMAD**, **APALIB'**, **Fami Emploi 68**, **Domicile Services Haute-Alsace**,

### ***La Croisée des Services***

APAMAD - APALIB' - Domicile Services Haute-Alsace  
75 allée Gluck - BP 2147 - 68060 MULHOUSE CEDEX - 197, avenue  
d'Alsace - 68000 COLMAR

Tél. 03.89.32.78.78 - Fax : 03.89.43.50.17 - [info@apa.asso.fr](mailto:info@apa.asso.fr)  
internet : [www.apalib.fr](http://www.apalib.fr) ou [www.apamad.fr](http://www.apamad.fr)



## **CLUB DU VAL DES GOUTTES**

L'objectif du Club est de divertir nos aînés.

Nous leurs proposons deux excursions, une au printemps, l'autre en automne. Ces journées se composent de deux visites (guidées ou non, selon le lieu) et d'un repas pris dans un bon restaurant. Lors de la sortie automnale, nous finissons traditionnellement la journée au restaurant Fritch à Kogenheim pour un arrêt « vin nouveau ».

Nous ne demandons aucune cotisation, aussi, ces sorties sont elles ouvertes à tous, retraités ou non, puisque chacun paie sa part.

A l'occasion de la Fête des Pères et des Mères, nous proposons un repas à la Ferme Auberge GIRARDIN, réservé cette fois aux seuls retraités (+ 65 ans). Le prix est très attractif car la commune nous octroie une subvention. Nos aînés sont chaque fois nombreux à s'y retrouver.



Visite du musée du bois à Labaroche



Visite du mémorial du Linge

Si vous avez des envies ou des idées de sorties, n'hésitez pas à nous les suggérer. Dès l'instant où elles peuvent plaire au plus grand nombre, nous essayerons de les programmer.

Mireille BOUBEL  
Et l'équipe de bénévoles.





# LES EVENEMENTS MARQUANTS

## Concert de la musique Caecilia

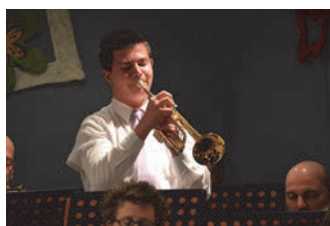
Un très beau concert de printemps sous la houlette de la directrice Isabelle Marchal.



La formation au complet



(photos Doriane Frantz)



En solo !



Intermède « jazz » pendant l'entr'acte



## Cérémonies du jumelage de mai 2013 avec nos amis des Quatre Routes du Lot : 20 années d'amitié



Après la visite du vieux Colmar en petit train.



Visite du musée Unterlinden dans l'ancien couvent des Dominicains et de son joyau : le Rétable d'Issenheim.



Les présidents bien entourés au « Paradis des Sources » de Soultzmat.

Le séjour fut dense en animations. Exposition retraçant toutes les rencontres de ces vingt années, excursion au cabaret « Paradis des Sources », visite de Colmar et du Retable d'Issenheim, retrouvailles en famille et repas en commun à l'« Espace R Hestin » enrichissaient ce séjour mémorable.



## Fête du 13 juillet

### FETE DE ROMBACH, ACTE II

On l'espérait, on l'attendait, on s'en languissait, 2013 l'aura fait.

Astiqués les fours, dépoussiérés les  
plateaux, assemblée la piste, ressortis les  
fanions.

A nouveau, les basses ont pu résonner sur une place des fêtes et  
dans un chapiteau, tout de bonne humeur comblé.

A nouveau, le 14 juillet a été célébré, au travers d'une  
soirée agréable, et par les artificiers, saupoudrée.

Et c'est bien là l'essentiel, pas simplement parce qu'on se doit de  
célébrer la prise de la Bastille, mais parce que, de mémoire de  
Rombéchat, la fête de notre village a toujours été notre rendez-vous.

Le rendez-vous des petits et des grands, des anciens et des  
nouveaux, la date et le lieu où tout un village se rencontrait, se  
mélangeait et échangeait autour d'un verre ou d'une tarte  
flambée.



Activité en coulisse par des bénévoles des  
associations. (photo Richard Hestin)

La date et le lieu où l'on retrouvait pour l'un un ancien  
instit', une ancienne aide scolaire, pour l'autre une  
famille ou des amis exilés de retour au bercail.  
Alors oui, ce rendez-vous compte, pour la vie et le  
tissu nerveux de notre village, et pour les liens  
entre les différents âges.

Il compte et il était grand temps qu'il reprenne  
place, ne serait-ce que pour le sourire des  
anciens venus en nombre nous honorer de leur  
présence, le 13 juillet dernier.

Le grand Charles, éternel général disait, que puisque  
tout recommence toujours, ce qui a été fait hier sera  
source

d'inspiration pour  
que d'autres le  
fassent demain.



Les Rombéchats, heureux de se retrouver, pour faire la fête.  
(photo Richard Hestin)



L'orchestre Gilles Mélodies et les adeptes de la  
danse (photo Richard Hestin)

Alors merci à l'ancien comité  
pour l'inspiration, et la  
transition.

Merci à un autre général, local, pour avoir su fédérer  
notre petit monde associatif. Merci aux troupes qu'il  
a su lever, pour leur investissement, et leur  
disponibilité.

Merci au comité, aux associations, et aux bénévoles extérieurs.

Merci à nos commerçants, pour leur investissement « made in Rombach ». Merci à la  
municipalité, pour l'aide apportée, et ce feu d'artifice haut en couleurs.

Merci à nos aubergistes préférés, pour avoir ramené nos papilles du côté de Pierreusegoutte, encore une fois.

Et finalement, merci à vous tous, venus en nombre, faire de cette humble soirée une réussite, comme  
un essai à transformer.

Pour le comité

ANSTETT Hervé



# NOS JOIES, NOS PEINES

## NAISSANCES 2012

Méline Michelle Florence ANCEL De ANCEL Julien et HAUSS Elodie	née le 9 février 2012
Melyne Anne Marie SCHNEIDER De SCHNEIDER Jérôme et de BARTHEL Alexandra	née le 25 mars 2012
Lucas GARNIER De Philippe GARNIER et de TAGUET Audrey	né le 4 avril 2012
Maël Jean-Jacques Régis Denis BAUMERT De BAUMERT Régis et de ROCHE Karine	né le 22 avril 2012
Emma JAUCH De JAUCH Nicolas et de JEHL Priscilla	née le 24 juin 2012
Sacha DRENDEL De DRENDEL Nicolas et de PUERTAS Emilie	né le 8 mai 2012
Jules Patrick Jean CURIN De CURIN Olivier et de GUTKNECHT Carine	né le 4 août 2012
Leny RALEVIC De RALEVIC Miljan et de SCHUTZGER Laurie	né le 31 août 2012
Nathan Xavier Robert GALSTER De GALSTER Thierry et de BURGART Valérie	né le 29 octobre 2012

## **LES MARIAGES DE 2012**

HUMBERT Fabien et GUERRE Sandrine	le 24 mars 2012
KISSY Damien et ANTOINE Nadine	le 25 mars 2012
QUENEY Philippe Jean Marcel et DUCHEMIN Catherine Lucie Marie Antoinette	le 7 avril 2012
FRECHARD Alain et BILGER Delphine	le 17 août 2012

## **NOCES D'OR**

DUCARME Richard et MATHIEU Madeleine le 6 août 2012  
BIALY Daniel et RIEHL Marie Thérèse le 10 août 2012  
ENTZMANN André et LOLL Marie Micheline le 13 août 2012  
JACQUOT Roger et DONTENWILL Marie le 24 août 2012

## **NOCES DE DIAMANT**

JEHEL Paul et JACQUOT Jacqueline le 28 novembre 1952  
MAURER Auguste et STARK Marie Thérèse le 22 février 1952

## **LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2012**

89 ans de notre doyen Jean LEISY	né le 5 février 1923
101 ans de notre doyenne Marcelline TOURNEUR	née le 3 avril 1911

## **LES DECES DE 2012**

ZANIN Claude	décédé le 3 janvier 2012
GREFF épouse LEISY Colette Marie Louise	décédée le 12 mars 2012
HINSINGER veuve MARTIN Marie-Thérèse	décédée le 29 mars 2012
GEVIN Dominique Bernard Marie	décédé le 10 juillet 2012
TOURNEUR veuve JACQUOT Marie Madeleine	décédée le 20 juillet 2012
LAMAZE Yvan	décédé le 27 juillet 2012
JACQUOT veuve GASPERMENT Francine Josette	décédée le 17 octobre 2012
RUFFENACH Gilbert Aloyse Louis	décédé le 4 décembre 2012





Quelques vues aériennes de Rombach